

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MAI 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt et un mai, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 22

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 5

Grégory BAERT à Chantal PASSET, Claire BARRIN à Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Didier THEVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 4

Stéphane BESSON, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET-GUELPA

Secrétaire de séance : Vincent HUDRY-CLERGEON

[DEL2024-052 - APPROBATION DU MARCHÉ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES VOIRIES](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique permettant de constituer des groupements de commandes ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Afin de réaliser des économies d'échelle tout en simplifiant les formalités de passation de marché, plusieurs acteurs du territoire (communes, syndicats) ont souhaité créer un groupement de commandes relatif aux travaux d'aménagement et d'entretien des voiries. La CCVT assure un rôle support de coordination du groupement.

Déroulement de la consultation

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 14 mars 2024 sur la plateforme <https://marches-publics.info>, le BOAMP et la JOUE.

La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 19 avril 2024 à 12h.

Le délai de validité des offres a été fixé à trois mois, à compter de la date limite de réception des offres, dans le règlement de la consultation.

Ont été réceptionnés par la plateforme 2 plis.

L'analyse des offres s'est déroulée en deux temps :

- Une analyse comparative prix par prix,
- Une analyse des prix sur des « chantiers type ».

A l'issue, la commission ad hoc du groupement s'est réunie le 25 avril 2024.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission propose de retenir le soumissionnaire suivant : COLAS. Ce dernier étant le mieux disant.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil est invité à retenir, conformément aux propositions de la commission, le soumissionnaire suivant :

ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE	MOTIF DU CHOIX DE L'OFFRE RETENUE
Colas	Cf. bordereau des prix unitaires (BPU)	Mieux disant

Il est rappelé que, conformément à son rôle de coordonnateur, la CCVT informe le candidat retenu et les candidats non retenus. A charge pour les membres du groupement de notifier et signer le marché pour ce qui leur incombe.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du choix de la commission d'appel d'offres ad hoc ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché et à le notifier.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Vincent HUDRY-CLERGEON



*Délibération transmise en Préfecture le 4 juin 2024  
Publiée le 4 juin 2024*